

REPUBLIQUE FRANCAISE (Département des Hautes-Alpes)

**DELIBERATION**  
**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**  
**DU GUILLESTROIS, DU QUEYRAS ET DE L'ARGENTIEROIS**

L'an deux mille vingt-trois et le six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Anne CHOUVET.

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Syndical : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 6

**Présents : 6**

Anne CHOUVET

Martin FAURE

Alice PRUD'HOMME

Christine PORTEVIN

Michel MOUTTE

Marie BAILLARD

**Délibération n°2023-5**  
**Débat d'orientations budgétaires 2023**

*Vu le rapport d'orientations budgétaires 2023 présenté à l'assemblée délibérante ;*

La Présidente expose que :

Chaque année, le débat d'orientation budgétaire marque le début du processus budgétaire. Il a pour but de présenter les objectifs et projets à mener au cours de l'exercice ainsi que les contraintes et marges de manœuvre du Syndicat.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté au Conseil Communautaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport doit retracer :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure de la dette ; sans objet
- L'évolution des différents niveaux d'épargne ; sans objet
- Des informations relatives à l'évolution et à la structure des dépenses de personnel.

Un premier bilan provisoire de l'exercice 2022 est présenté et sont évoqués les principaux projets pour 2023 et les orientations budgétaires dans le cadre desquelles ils seront réalisés. Le projet de budget pour l'année 2023 sera soumis au vote Comité Syndical lors de sa séance du 4 avril prochain.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,*

**DECIDE**

**I. DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023 et du débat qui s'en est suivi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Présidente,  
**Anne CHOUVET**



